

L'in Sudmersible

Journal de liaison des CTC

Fédération SUD PTT 25/27, rue des envierges 75020 Paris tél : 01 44 62 12 00 fax : 01 44 62 12 34

.....
Octobre 2004

Ça va mieux en le disant...

E
D
I
T
O

Au fil des réunions, les annonces de la Direction du Courrier varient. En ce qui concerne le projet Cap Qualité Courrier 2007, elle a annulé la réunion plénière du 2 septembre et mis au placard le projet d'accord cadre présenté début juillet (voir le dernier «Insudmersible»), semble-t-il faute de signataires potentiels en nombre suffisant.

Lors d'une bilatérale le 16 septembre, la direction a présenté une nouvelle architecture d'accord cadre autour de 3 points :

- une relance du dialogue social au courrier
- définition de 5 chantiers à discuter (distribution, santé au travail, promotion et recrutement, validation des acquis et de l'expérience, égalité professionnelle homme/femme).
- des mesures immédiates «*qui feront date dans l'histoire*» selon la direction.

Les mesures immédiates annoncées sont bien loin de nos revendications et justifient nos doutes et nos réserves sur le projet :

- quatre personnes sur chaque TPF «*lorsque le trafic le justifie*»
- passage en CDI de 7000 CDD sur une période de 3 ans (2004/2007)
- droit à avoir un contrat au minimum à 70% du temps plein.

Dans ce nouveau projet, plus de lien avec Cap Qualité Courrier 2007 pour ne pas faire avaliser, de fait, le projet de fermeture de centres par les organisations syndicales. La direction espère un accord majoritaire après les élections professionnelles du 19 octobre.

En attendant, elle entretient volontairement le flou sur ses projets. En juin dernier, elle annonçait 27 à 43 plates-formes nationales et régionales. Lors de l'inauguration de Paris

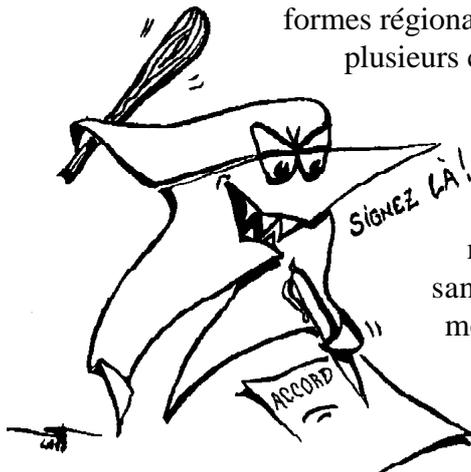
Nord, elle communiquait aux journalistes sur 23 plates-formes nationales et 40 plates-formes régionales. A certains journalistes, M.Kozar, directeur du courrier, parle de

plusieurs centaines de centres de tri. En partant de 130, cela s'appelle le miracle de la multiplication des centres. Le flou est volontairement entretenu entre centres de tri proprement dit, concentrateurs et services départs des bureaux de poste.

Pendant ce temps, Laval perd l'essentiel de son trafic d'ici le premier semestre 2005 au profit du Mans et deviendra un concentrateur sans activité de tri. Nevers perd son activité tri compensée partiellement par le développement du télévidéocodage pour les centres de tri d'Ile-de-France. Le trafic, y compris l'intra D est transféré à Bourges. En Lorraine, 7 concentrateurs courrier sont prévus alors que 8 à 12 étaient annoncés au mois de juin. Par ailleurs, l'ouverture de la première plate-forme nationale «Lorraine» entraîne la fermeture

pure et simple de Nancy Gare (destruction du bâtiment), et fait peser de grosses menaces sur l'avenir de Metz et Epinal dans un deuxième temps. En Loire Atlantique/Vendée, le nombre de concentrateurs devrait passer de 39 à très probablement 6 d'après la DOTC.

Pour SUD-PTT, il est hors de question de signer un accord qui avaliserait de fait une destructuration en profondeur de l'ensemble de la chaîne courrier avec son lot de suppressions d'emplois, de mobilités forcées et de dégradation générale des conditions de vie au travail.



N°12

Miroir, miroir...

La Direction du Courrier a mis en place cet été dans certaines DOTC des «groupes miroirs CQC 2007». Selon elle : «il s'agit là d'écouter les postiers pour les associer au travail de conception de CQC et alimenter le projet de points de vue du terrain». Pour cela des «groupes témoins» ont été sollicités sur les conditions de vie au travail. Cette démarche paraît, à priori, très idyllique (enfin on écoute le personnel, on va prendre en compte ses remarques). Mais évidemment, croire cela c'est bien mal connaître la stratégie de communication interne de nos dirigeants.

Le but avoué de ces réunions selon La Poste est :

- «faire adhérer les postiers au projet CQC 2007»
- «occuper le terrain de l'information» (en clair contrer certaines organisations syndicales en donnant priorité à la propagande patronale).

Les réunions se déroulent selon le schéma suivant :

- les agents devaient répondre à la question : «si je vous dis CQC 2007, ça veut dire quoi pour vous ?»
- expression spontanée autour de photos (photos de plage, paysages, image du film «les temps modernes»). Est-ce que ces photos ressemblent ou di-

vergent avec la vie au travail dans votre centre ?

- recueil des attentes. «Décrivez le CTC idéal en matière de conditions de vie au travail et inversement ce que le CTC idéal ne serait pas».

La restitution des groupes des 37 CTC est très révélateur du profond malaise des agents, il ressort de ces tables rondes plusieurs interrogations majeures : «peur de perte d'emploi ou de reclassement» (plus de machines = moins d'hommes), «inquiétudes sur l'avenir de La Poste, sa raison sociale, ses conséquences en termes de statut, carrière, rémunération, recrutement», «ouverture à la concurrence et perte de monopole», etc. Interrogations associées par beaucoup d'agents à une dégradation des conditions de travail : «fermetures de centres, délocalisations des CTC et des agents, flexibilité de l'emploi, fatigue, plus de stress et moins de reconnaissance, etc...».

Ce que les agents ont exprimé est la réalité que vivent au quotidien de plus en plus de postiers : management par le mépris, pressions individuelles, harcèlement, autoritarisme...

La Poste de demain, c'est déjà aujourd'hui.

L'image renvoyée par le miroir ressemble moins à Blanche-Neige qu'à la fée Carabosse. Voici les attentes des agents en matière de conditions de vie au travail (extraits significatifs) :

L'aménagement des locaux

Dans 78% des CTC, il est formulé des attentes concernant l'aménagement de l'espace des locaux : «davantage d'espace autour des machines», «signalétique claire au sol et en hauteur», etc. D'autres attentes portent sur la ventilation, aération des locaux, la sécurisation des accès (contrôle à l'entrée des CTC), etc. Aucune demande de caméras, mais cela la DC se garde bien d'en parler ! Par contre, elle constate «une absence d'esprit client» des agents. La propagande sur la concurrence, les clients,... ne marche pas !

Management

Dans 64% des CTC, il est formulé des attentes concernant la communication par la hiérarchie : «plus de



communication entre les brigades», «transparence dans le message de la direction», etc. Rien d'étonnant à cela quand on connaît les méthodes de la boîte. Ce gâchis est le fruit de la logique de concurrence et de compétition entre les groupes et les individus. Un pourcentage pas très brillant pour nos idéologues, surtout quand il est dit que la première priorité des agents est le respect du personnel.

Ergonomie et environnement au travail

Beaucoup de demandes concernent le bruit (47%), la propreté des locaux (61%). Là encore, rien d'étonnant, cela fait des années que les directions refusent d'écouter les agents et les CHS-CT sur ces problèmes.

Organisation du travail

Dans 69% des CTC, les attentes portent sur les conditions de travail, c'est la première priorité dans ce domaine : «des horaires adaptés à la vie personnelle et familiale, moins d'horaires atypiques (week-end). Pour Sud, ces attentes ne sont pas un scoop. A noter, et c'est révélateur, la référence à la 2 nuits sur 4 en matière d'horaire de nuit. On espère que M. Kozar en prendra bonne note. Dans 36% des CTC, les attentes portent sur un Comité d'Entreprise. Sud ne revendique pas un CE qui est une instance d'entreprise privée, mais cela est révélateur de l'état de déliquescence du social à La Poste (logement, crèches, restauration).

(suite de la page 2)

Le résultat de ces réunions conforte en grande partie l'analyse (et les revendications) de Sud sur les conditions de travail actuelles et le rejet massif de CQC 2007, vécu comme une liquidation des CTC et des acquis sociaux. Les groupes de travail, sondages internes et autres tables rondes ne sont que des méthodes de marketing destinées à faire croire aux agents qu'ils décident de leur avenir. En fait, tout est décidé d'avance au plus haut niveau.

Nevers CTC : reclassement du centre

Les missions du centre vont évoluer selon la DOTC Bourgogne. Nevers va se spécialiser dans le vidéo-codage. Afin d'utiliser à plein les lecteurs optiques, le TG2 mécanisable et le TG2 éco seront transférés à Bourges en février 2005. Cela correspond à la suppression de 15 positions de travail et, en contre partie, la création de 6 positions au tri numérique. Résultat : - 9 quand même. La DOTC ouvre le reclassement du centre à la date du CTP, c'est-à-dire à compter du 2 septembre 2004 et pour une durée d'un an. La DOTC explique cette évolution afin de «moderniser et automatiser la chaîne de production courrier pour nous permettre de faire face aux défis posés par l'ouverture du marché européen». Au fait, combien de positions de travail créées à Bourges ?

Rouen Madrillet : Au voleur !

Mauvaise surprise pour de nombreux agents du centre en recevant leur paie de juillet : il manquait des sommes parfois importantes. C'est sympa au moment de partir en vacances. Déjà que La Poste nous paie avec un lance-pierre, maintenant elle nous en pique sans raison. Après intervention de la section SUD, la direction du centre répond qu'il s'agissait d'une erreur du service de paie qui a prélevé un nombre de trentièmes supérieur au nombre de grèves effectuées. L'engagement de régulariser au mois d'août n'a été que partiellement tenu et de nouvelles erreurs ont été commises. Une pétition signée massivement par le personnel du centre a été remise au directeur de la DOTC. Le service de paie départemental rendait jusque là un service assez correct. Depuis sa transformation en centre interdépartemental de gestion administrative et de paie (CIGAP), de multiples erreurs pourrissent la vie des agents. A force de tout mutualiser...

Nos dirigeants sont des bonimenteurs de foire. Comme à Paris Nord, on laissera localement le personnel choisir la couleur des locaux, l'aménagement des salles de repos, l'emplacement des toilettes et c'est tout. Les agents qui participent en toute bonne foi à ces réunions sont d'autant plus amers en s'apercevant que La Poste détourne à son seul profit les attentes du personnel.

**Même si on utilise un miroir déformant,
la réalité est toujours là...**

Toujours la répression syndicale !!!

Trois militants de SUD-PTT 35 sont convoqués devant un juge d'instance de Rennes sur plainte de La Poste. On leur reproche d'avoir mené des actions syndicales en février 2000, décidées en AG, dans le cadre de la mise en place des 35 heures. En fait, l'envahissement d'un centre de tri parallèle par 80 postiers pendant 3/4 d'heure avec destruction, à l'extérieur du hangar, de quelques cartons d'emballage, censés représenter des casiers de tri. Aucune agression physique ou dégradation de courrier ou de matériel. L'insistance de la direction pour relancer cette affaire, juste avant le délai de prescription de 5 ans, n'est motivée que par un esprit de vengeance après le conflit de 23 jours au centre de tri de Rennes Airlande en mars/avril 2004. En tentant de faire condamner 3 militants, qui à l'époque des faits assuraient des responsabilités à SUD, les dirigeants de La Poste nous montrent l'autre face du miroir en adressant une menace explicite à toutes celles et tous ceux qui refusent leur politique de démantèlement du service public postal. Ces mesures d'intimidation ne freineront en rien SUD dans son combat contre les restructurations incessantes qui conduisent à des suppressions d'emplois et à une dégradation générale des conditions de travail. A l'heure où les dirigeants de La Poste se prévalent de vouloir améliorer le dialogue social, de telles pratiques sont d'autant plus inadmissibles. SUD s'adresse au Président de La Poste afin d'exiger le retrait de la plainte.

LES MACHINES FONT DE PLUS EN PLUS
DE CHOSES POUR DE MOINS EN MOINS
D'ARGENT. VOUS C'EST PARÉIL.



SUD vous invite à signer la pétition demandant l'abandon de toutes les poursuites judiciaires et disciplinaires.

Accident à Orléans CTC

Le 27 mai 2004 un accident grave s'est produit à Orléans CTC sur une Trieuse de Grand Format (TGF, constructeur ELSAG) : un agent a eu un doigt sectionné jusqu'au tendon et deux autres entaillés suite à une intervention lors d'un bourrage qui venait de se produire dans l'un des injecteurs de la machine. L'agent décasseur situé face opposée aux antennes a tiré le « tiroir » de l'injecteur pour retirer les plis éventuellement bloqués, alors que dans le même temps un autre agent situé à l'opposé (donc sans visibilité l'un vis-à-vis de l'autre) intervenait aussi en limite du tiroir et de l'antenne d'alimentation. A la fin de son intervention, le décasseur a repoussé le tiroir et les faces métalliques canalisant les plis sont venus se recouvrir entre elles. L'agent intervenant côté antenne avait la main au niveau des entrecroisements des façades. Les parties métalliques étant très fines et « coupantes », les doigts de l'agent ont donc été sectionnés en partie. C'est, selon La Poste, « *la 1ère fois qu'un tel concours de circonstances se produit sur une TGF* ». Pourtant un accident un peu similaire avait eu lieu à Nîmes CTC sans que la Direction du Courrier alerte les CTC possédant des TGF. Outre ce précédent, l'analyse de l'accident par le CHSCT local a révélé plusieurs causes qui ont permis cet accident :

- défaut de conception, **pourtant évident**;
- manque de formation de certains agents susceptibles de travailler sur cette machine;
- insuffisance de diffusion de consignes de sécurité claires;
- avertisseurs visuels installés sur les machines insuffisants, signalétique sécurité peu visible;
- système de sécurité (barres de protection) mal adapté pour une utilisation en exploitation courante, donc contraignant pour le personnel de maintenance;
- problème avec certains courriers qui obligent à ouvrir le « tiroir » de l'injecteur et le capot.

Suite à cet accident La Poste a, dans l'urgence, envoyé aux CTC concernés un « kit de signalisation » accompagné d'une communication sur le respect des consignes de sécurité et a promis que le constructeur sécuriserait le dispositif tiroir-injecteur à partir du mois de septembre.

Toujours selon La Poste: « *cet accident met en évidence la nécessité d'une vigilance accrue dans l'identification des risques lors du choix et de la conception des machines (...), sachant qu'en aval, les consignes de sécurités spécifiques à l'exploitation de la machine et sa maintenance doivent être rédigées, enseignées aux agents, émargées, affichées sur le lieu de travail et leur application contrôlée.* »

Cette belle phraséologie masque la réalité : Au quotidien, ce qui compte pour elle c'est le rendement, la productivité, en mettant constamment la pression sur les agents.

Tant pis si c'est au détriment de la sécurité et de la santé des personnels !

Laval : pas de fermeture ?

L'exemple de Laval CTC dément les propos de M. Bailly assurant qu'il n'y aurait pas de fermeture de centres. Au premier semestre 2005, Laval aura perdu la quasi-totalité de son trafic. Qu'on en juge :

- 13/09/04 : perte du méca TG1 PF
- 1/12/04 : perte du méca TG1 GF
- 1/01/05 : perte du méca TG1 C5
- Mars 05 : perte du tri manuel TG1
- Juin 05 : perte de tout le TG2

Ce trafic va partir sur Le Mans CTC et sur la nouvelle plate-forme colis de Rennes-Le Rheu pour les paquets. Ne resterait sur Laval que l'UGRH, le S3C et peut être une assembleuse PNA.

La direction du CTC ne donne aucun chiffre sur les emplois qui resteraient sur le centre. Elle met en avant l'accompagnement RH prévu dans le BRH du 15 février 2002.

Laval CTC deviendrait donc un concentrateur au même titre que Château-Gontier. Pas de fermeture pour l'instant certes, mais une mobilité forcée pour une grande partie du personnel (110 agents à ce jour).

On nous prend vraiment pour des billes...

Elections CAP/CCP

Le 19 octobre auront lieu les élections pour désigner les représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) pour les fonctionnaires et aux commissions consultatives paritaires (CCP) pour les agents contractuels. Au-delà du rôle des candidat-es élu-es, l'un des enjeux de ce scrutin sera de sanctionner la politique de la direction générale.

Au nom de la concurrence, La Poste s'engage dans un processus de privatisation qui aura des répercussions dramatiques sur l'emploi, le statut des personnels, la politique salariale, les conditions de travail. Cette politique met en péril le service public et la présence postale sur l'ensemble du territoire.

Nos dirigeants craignent d'être désavoués par un vote en faveur d'un syndicalisme qui s'oppose résolument à leur politique. Un syndicalisme de luttes, unitaire, démocratique et sans concession.

En ce sens, renforcer le syndicalisme qui défend de façon intransigeante les intérêts de l'ensemble du personnel est une garantie pour l'avenir.

Vous pouvez le faire en votant pour les listes présentées par SUD.